

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
octroyant une subvention au Conseil des Pouvoirs
organisateur de l'Enseignement officiel neutre subventionné
(CPEONS) pour assurer la mise en oeuvre de la formation en
cours de carrière des membres du personnel directeur et
enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de
l'enseignement de DO 56 - AB 43.08 - PA 54)**

A.Gt 24-03-2000

M.B. 24-06-2000

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale, notamment l'article 9;

Vu le décret du 23 décembre 1999 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2000;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 mai 1999 portant exécution du décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 6, § 1er;

Le Ministre de la Jeunesse, de la Fonction publique et de l'enseignement de promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - Une subvention globale de FB 2 858 488 (deux millions huit cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit francs) à imputer à charge du crédit inscrit à l'allocation de base 43.08, programme d'activité 54, division organique 56 du budget de la Communauté française, dépenses du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation, année budgétaire 2000, est allouée au Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) – n° de compte 210-0202481-94.

Article 2. - La subvention visée à l'article 1er est destinée à couvrir la réalisation de projets de formation s'inscrivant dans le cadre de la formation en cours de carrière, telle que définie par le décret du 30 juin 1998 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale.

Les projets visés à l'alinéa 1er sont les suivants :

1° Projet n° 1 :

Intitulé du projet : Sensibilisation pluridisciplinaire aux nouvelles technologies de l'information et de la communication comme outils pédagogiques

Objectifs de la formation : Préparer le personnel enseignant et le personnel d'encadrement pédagogique de l'enseignement de promotion sociale à utiliser les NTIC offertes par les centres cybermédias dans le cadre d'une pédagogie opportune et novatrice, exploitant au maximum les possibilités offertes par les NTIC

Convention entre : CEDAR ASBL
Rue du travail 9
7100 - LOUVIERE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 7 février 2000

Date prévue de fin : 22 décembre 2000

Montant : 350 000 FB

2° Projet n° 2 :

Intitulé du projet : UF : gestion des ressources humaines : gestion du stress

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Liège
Place de la République française 1
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1er mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 127 090 FB

3° Projet n° 3 :

Intitulé du projet : UF : Multimédia - gestion des données

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Liège
Place de la République française 1
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1er mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 129 580 FB

4° Projet n° 4 :

Intitulé du projet : UF : conception de pages WEB

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Liège
Place de la République française 1
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1er mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 129 580 FB

5° Projet n° 5 :

Intitulé du projet : UF : sensibilisation à l'informatique pédagogique

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Liège
Place de la République française 1
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1er mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 56 170 FB

6° Projet n° 6 :

Intitulé du projet : UF : gestion administrative par ordinateur d'un établissement d'enseignement de promotion sociale

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Liège
Place de la République française 1
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1er mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 66 804 FB

7° Projet n° 7 :

Intitulé du projet : Découverte de l'outil Internet en vue de son utilisation en formation

Objectifs de la formation : - permettre l'utilisation par tous les enseignants de toutes les disciplines de l'outil Internet;
- axer l'utilisation de l'outil vers des utilisations pédagogiques

Convention entre : Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 133 344 FB

8° Projet n° 8 :

Intitulé du projet : Initiation en informatique : windows, word, excel, access

Objectifs de la formation : Donner à tous la possibilité d'accéder à l'outil informatique en vue de l'intégrer dans sa démarche pédagogique

Convention entre : Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS

et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000
Date prévue de fin : 31 décembre 2000
Montant : 88 896 FB

9° Projet n° 9 :

Intitulé du projet : Journée de mise à niveau du secteur médical

Objectifs de la formation :
- proposer aux enseignants des rencontres avec des acteurs significatifs du secteur;
- permettre aux enseignants d'échanger des pratiques et des expériences originales et actuelles

Convention entre :
Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000
Date prévue de fin : 31 décembre 2000
Montant : 95 888 FB

10° Projet n° 10 :

Intitulé du projet : Gestion pédagogique d'un atelier en promotion sociale

Objectifs de la formation :
Sensibiliser les enseignants de l'enseignement de promotion sociale de la nécessité d'une organisation spécifique des ateliers pour l'acte d'apprendre

Convention entre :
Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000
Date prévue de fin : 31 décembre 2000
Montant : 46 632 FB

11° Projet n° 11 :

Intitulé du projet : Informatique comptable : se l'approprier et l'enseigner

Objectifs de la formation : Maîtriser les fonctionnalités d'un module de comptabilité générale

Convention entre : Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 88 896 FB

12° Projet n° 12 :

Intitulé du projet : Formation à la gestion de secrétariat

Objectifs de la formation : Acquérir les compétences nécessaires à la gestion d'un secrétariat d'établissement d'enseignement de promotion sociale

Convention entre : Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 189 776 FB

13° Projet n° 13 :

Intitulé du projet : UF 982301U36C1 : lecture critique d'un dossier de régime 1

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Province de Hainaut
Avenue de Gaulle 102
7000 - MONS
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 27 mars 2000

Date prévue de fin : 30 juin 2000

Montant : 158 590 FB

14° Projet n° 14 :

Intitulé du projet : La communication au sein de l'établissement : attitudes et comportements

Objectifs de la formation :
- optimiser la qualité de la communication interne à l'établissement;
- optimiser la qualité de l'accueil au sein de l'établissement

Convention entre :
Ville de Bruxelles
Bd Anspach 6
1000 - BRUXELLES
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 48 000 FB

15° Projet n° 15 :

Intitulé du projet : Le port de la voix - module 1

Objectifs de la formation : Permettre aux participants de tirer davantage profit de leur voix dans un environnement difficile

Convention entre :
Ville de Bruxelles
Bd Anspach 6
1000 - BRUXELLES
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 33 000 FB

16° Projet n° 16 :

Intitulé du projet :	Gestion du stress
Objectifs de la formation :	Donner aux participants un certain nombre d'outils leur permettant de connaître leur stress, de le dominer et de le prévenir
Convention entre :	Ville de Bruxelles Bd Anspach 6 1000 - BRUXELLES et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} mars 2000
Date prévue de fin :	31 décembre 2000
Montant :	47 000 FB

17° Projet n° 17 :

Intitulé du projet :	Gestion de la communication et des relations dans les établissements scolaires multiculturels
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none">- identifier et clarifier les valeurs intraculturelles propres aux jeunes d'origine non belge;- apprendre à analyser les valeurs culturelles et à les utiliser comme motivation de l'éducation;- élucider les résistances à l'éducation et les oppositions à l'institution publique;- identifier de nouveaux moyens d'agir, adaptés aux situations rencontrées;- sélectionner la réponse la mieux adaptée à la situation
Convention entre :	Ville de Bruxelles Bd Anspach 6 1000 - BRUXELLES et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} mars 2000
Date prévue de fin :	31 décembre 2000
Montant :	55 000 FB

18° Projet n° 18 :

Intitulé du projet :	Comment travailler en interdisciplinarité ?
Objectifs de la formation :	Sensibiliser un groupe d'enseignants aux avantages de l'interdisciplinarité et leur en donner une approche structurée
Convention entre :	Ville de Bruxelles Bd Anspach 6 1000 - BRUXELLES et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} mars 2000
Date prévue de fin :	31 décembre 2000
Montant :	49 000 FB

19° Projet n° 19 :

Intitulé du projet :	Initiation à la prise de vue digitale
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none">- montrer les différences entre prises de vues argentiques et digitales;- connaissance du marché digital;- susciter la réflexion sur les problèmes liés à l'application pédagogique du digital
Convention entre :	Ville de Bruxelles Bd Anspach 6 1000 - BRUXELLES et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} mars 2000
Date prévue de fin :	31 décembre 2000
Montant :	24 000 FB

20° Projet n° 20 :

Intitulé du projet :	Le port de la voix - module 2
Objectifs de la formation :	Permettre aux participants de tirer davantage profit de leur voix dans un environnement difficile
Convention entre :	Ville de Bruxelles Bd Anspach 6 1000 - BRUXELLES et

CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} mars 2000
Date prévue de fin : 31 décembre 2000
Montant : 29 000 FB

21° Projet n° 21 :

Intitulé du projet : Aspects pédagogiques du régime 1
Objectifs de la formation : Traduire au niveau des pratiques de classe le volet pédagogique relatif au régime 1
Convention entre : CEPEC
Rue du Dur 2
6061 - MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} janvier 2000
Date prévue de fin : 30 juin 2000
Montant : 123 800 FB

22° Projet n° 22 :

Intitulé du projet : Comment le conseil des études doit-il se référer au dossier pédagogique de R1 ?
Objectifs de la formation : Envisager avec les enseignants comment les capacités définies par le dossier pédagogique s'articulent au sein du travail réalisé par le conseil des études
Convention entre : Province de Namur
Rue Henri Blès 188-190
5000 - NAMUR
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} janvier 2000
Date prévue de fin : 30 juin 2000
Montant : 70 074 FB

23° Projet n° 23 :

Intitulé du projet :	Relations pédagogiques conflictuelles : oser changer avec l'analyse transactionnelle
Objectifs de la formation :	<ul style="list-style-type: none">- Analyser des situations de communication;- dégager des pistes possibles de changement à l'aide des grilles d'analyse transactionnelle
Convention entre :	COCOF et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 – BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} mars 2000
Date prévue de fin :	31 décembre 2000
Montant :	84 188 FB

24° Projet n° 24 :

Intitulé du projet :	Les matières plastiques
Objectifs de la formation :	Aider les équipes éducatives à différencier les matières plastiques
Convention entre :	Ville de Liège Administration communale de et à Liège 4000 - LIEGE et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES
Date prévue de début :	1 ^{er} janvier 2000
Date prévue de fin :	30 juin 2000
Montant :	60 240 FB

25° Projet n° 25 :

Intitulé du projet :	La couleur
Objectifs de la formation :	Familiariser les étudiants (enseignants des cours de sciences, dessin, peinture, carrosserie, photo, coiffure,...) au phénomène de la couleur
Convention entre :	Ville de Liège Administration communale de et à Liège 4000 - LIEGE et CPEONS Rue des Minimes 84-89 1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} janvier 2000

Date prévue de fin : 30 juin 2000

Montant : 60 240 FB

26° Projet n° 26 :

Intitulé du projet : Formation à quelques méthodes didactiques de la pédagogie différenciée : le travail en groupe, l'auto- et la co-évaluation formative, la pédagogie du contrat et du projet

Objectifs de la formation :

- acquérir ou améliorer quelques méthodes de pédagogie différenciée;
- privilégier les activités de découverte, de production et de création;
- mener une réflexion sur une base scientifique concernant ces méthodes en liaison avec les théories de l'apprentissage et de la pédagogie des adultes en formation;
- s'entraîner par des exercices de micro-enseignement aux méthodes de travail en groupe, de l'auto- et de la co-évaluation formative, de la pédagogie du contrat et du projet;
- évaluer le travail et envisager l'application des méthodes étudiées dans la pratique pédagogique avec les apprenants

Convention entre : Ville de Liège
Administration communale de et à Liège
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 21 novembre 2000

Date prévue de fin : 20 décembre 2000

Montant : 97 340 FB

27° Projet n° 27 :

Intitulé du projet: Utilisation du réseau Internet comme outil pédagogique

Objectifs de la formation : Cfr objectifs du dossier pédagogique

Convention entre : Ville de Liège
Administration communale de et à Liège
4000 - LIEGE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89

1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 4 février 2000

Date prévue de fin : 27 mai 2000

Montant : 194 680 FB

28° Projet n° 28 :

Intitulé du projet : Culture internet et pédagogie

Objectifs de la formation : Permettre aux enseignants, dans le cadre des centres cybermédias, d'intégrer l'usage des NTIC dans les pratiques pédagogiques

Convention entre : Ville de Wavre
Administration communale de et à Wavre
1300 - WAVRE
et
CPEONS
Rue des Minimes 84-89
1000 - BRUXELLES

Date prévue de début : 1^{er} septembre 2000

Date prévue de fin : 31 décembre 2000

Montant : 221 680 FB

Article 3. La subvention visée à l'article 1er sera liquidée, en une seule tranche dans la première moitié de la durée du projet.

Le cas échéant, la subvention visée à l'alinéa 1er est diminuée des montants correspondant aux rémunérations des chargés de cours assurant la formation en cours de carrière.

Article 4. Au terme de chacun des projets visés à l'article 2, le réseau bénéficiaire doit, dans les trois mois, transmettre au Service de l'enseignement de promotion sociale de la Direction générale de l'enseignement non obligatoire, Cité administrative de l'Etat, boulevard Pachéco 19, boîte 0, bureau 4007, à 1010 Bruxelles les documents suivants :

1° le compte détaillé, en double exemplaire, des dépenses visées à l'article 2 aux rubriques «Montant»;

2° les pièces justificatives relatives à toutes les dépenses visées au 1°. Ces pièces doivent être établies en double exemplaire et reprises par ordre chronologique sur un relevé récapitulatif établi également en double exemplaire.